

**Le mois de Nissan**

Lorsque l'on voit durant le mois de Nissan, des arbres fruitiers en fleurs (même *Orla* - dans les 3 ans de leur plantation), on doit réciter la bénédiction suivante :

**ברוך אתה ה' אלקינו מלך העולם, שלא חסר בעולמו כלום, וברא בו בריות טובות ואילנות טובות ונאות, (כדי) להנות בהן בני אדם**

**«Barouh' ata A.d.o.n.a.i E-Iohénou Méléh' Ha'Olam chélo h'isser bé'olamo kéloum ouvava vo bériyott tovott véilanott tovott lehanott bahém béné adam ».**

Traduction :

*"Tu es Bénis Hachem (Tu es la source de la Bénédiction) Notre D. Roi du Monde, qui n'a rien négligé dans son univers où il y a créé de bonnes créatures, ainsi que de bons arbres, afin d'en faire profiter les êtres humains"*

**Préparatifs à Pessah :**

Il existe deux interdictions de base concernant le hamets à Pessah : **Possession & Consommation.**

Concernant l'interdiction de **consommation**, la règle est stricte et aucun volume aussi petit soit-il n'est permis à la consommation pendant **toute la durée de Pessah.**

**Vente** : En ce qui concerne la **possession**, différentes méthodes sont utilisées pour ne pas avoir à se débarrasser définitivement de tous nos biens dans lesquels se trouve du hamets.

Le **vendre** ou le rendre **impropre** à la consommation.

Si vous partez pour les fêtes de Pessah, vous n'aurez pas besoin de **nettoyer votre maison**, vous pouvez "simplement" la vendre. Il faudra se procurer un **pouvoir de vente** au consistoire ou dans votre synagogue. Par contre, n'oubliez pas d'inclure dans cette vente **tous vos biens qui sont susceptibles de contenir du hamets** (voiture, Local commercial, Maison secondaire).

**Kimh'a Dé-Pish'a**

Il est d'usage de donner aux nécessiteux des produits nécessaires à la fête ou de l'argent avant Pessah pour leur permettre de faire face aux dépenses de la fête.

**Bedikat Hamets**

La veille du **14 Nissan**, à la tombée de la nuit, on doit **rechercher le hamets à la lumière d'une bougie.**

(à défaut une lampe)

Avant de commencer cette recherche, il est de coutume de placer dans différents endroits de la maison, **Dix petits morceaux de pains** enveloppés dans du papier (aluminium ou autre) et de les rechercher ensuite.

Puis l'on récite la bénédiction suivante :

**ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו על ביעור חמץ**

**«Baroukh ata A-donai E-Ioheinou Méléh' Ha'Olam acher kidéchanou bemitsvotav vetsivanou al biour 'hamets»**

«Béni sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonné la destruction du 'Hamets»

On annule ensuite le Hamets :

**L'annulation du hamets, "Bitoul hamets"**

Après la *Bédika* nous faisons une prière pour exprimer que tout le reste du hamets que nous avons en notre possession mais que nous n'avons pas vu ou qui est tout

simplement inaccessible soit considéré comme nul et poussière.

Il est important de lire cette prière dans une langue que l'on comprend. C'est pourquoi, si on ne comprend pas le sens de ces mots en araméen, on les dira dans une autre langue:

**כל חמירא וחמיעא דאיכא ברשותי, דלא חמיתיה או דלא חזיתיה ודלא ביערתייה, לבטיל ולחיי [הפקר] כעפרא דארעא**

**“Kol hamira véhamia déika birchouti déhazité oudéla hazité débiarté ou déla biarté livtil véléhévé kéafra déaréâ”**

*Que tout hamets ou tout levain qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu et dont je n'ai pas connaissance ou que j'ai vu et que je n'ai pas détruit soit annulé et considéré comme la poussière de la terre".*

**Jeûne des premiers nés -14 Nissan**

Les enfants d'Israël furent épargnés lors de la 10eme plaie d'Égypte. C'est de là que vient l'usage des premiers nés d'une famille de jeûner la veille de Pessah **en signe de gratitude.** Toutefois, comme une "simha", "joie" en français, annule généralement les jeûnes, il est coutume donc que les premiers nés **assistent à une "séoudat mitsva"** (littéralement: repas de mitsva), il s'agit généralement de **l'achèvement de l'étude d'un traité du Talmud, qui les dispense du jeûne.**

**Biour Hamets**

La destruction du hamets consiste à brûler les derniers morceaux de hamets qu'il nous reste au matin du 14 Nissan.

**⚠(Vérifier auprès du Rabbin de votre synagogue l'heure limite de destruction)**

Après avoir brûlé le hamets on récitera de nouveau trois fois la prière du bitoul hamets (ci-dessus) et on ajoutera le mot "*Hefker*" avant "*Kéafra Déara*" la 3ème fois.

**Il existe plusieurs façons de détruire le hamets:** On peut le **brûler**, On peut **l'émietter** finement au vent, On peut y verser un liquide non combustible le rendant ainsi **inapte** à la consommation, On peut encore le jeter à la **mer** ou aux toilettes.

Il faudra tremper la vaisselle que l'on utilise dans un Mikwé

Matériaux qu'il faut tremper: **Métal, verre et souvent Porcelaine**

Pas la peine de tremper: **Plastique, bois, terre, jetable**

**«ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצונו על טבילת כלי / כלים**

On pourra **casheriser** des ustensiles pour les utiliser à Pessah' - La règle **כהפולטו כהפולטו**

1. **הדחה** Rincer & Laver + 24 H - puis :

2. **הגעלה** Ébouillanter

3. **לבון** - Passer à la flamme / Pyrolyse / Pleine chaleur

Quand Pessah est suivi de chabbat on fera le **Erouv Tavshilin** pour cuisiner depuis Yom Tov à Chabbat - On prendra une Matsa + 1 oeuf dur et on dira

**ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו על מצות ערוב:**

**בהדין ערובא יהא שרא לנא למיפא ולבשלא ולאטמנא**

**וילאדלקא שרגא ולמעבד כל צרכנא מיומא טבא**

**לשבחא, לנו ולכל ישראל הדרים בעיר הדאת:**



Si Pessah tombe à la sortie de chabbat (2021)

La bedika se fera jeudi soir

Le Jeûne des premiers nés est repoussé et donc annulé

On fera le biour le vendredi matin

On peut faire le repas sur du pain, mais très tôt Samedi matin, la Seouda chelichit avant 15H avec Matsa ashira, il faudra ensuite jeter le pain restant aux toilettes.

On peut également manger **kasher lepessah** - On prend des matsot cuite avec le plat ou de l'oeuf - On fait Motsi dessus

Pour Havdala : Guéfène - Kiddouch "Mikodesh Lekodesh" - La bougie 72H Boré Méorei Haèch - Havdala - Chééh'éyanou



**Soir du 1er Seder - 15 Nissan**

On compose le plateau du seder :

**3 Matsots** - Une paire pour Motsi et une à casser.

**Zroa** - Le zroa est un os grillé qui rappelle l'agneau pascal, on ne le lève pas on le désigne. **Beitsa** - C'est un œuf dur qui rappelle le sacrifice de la fête ("haguiga") - Soit la destruction du temple - le 1er Soir coïncide avec le jour du 9 Av.

**Maror**- Les herbes amères qui rappellent l'amertume de l'esclavage. On utilise de la laitue (vérifiée de tous insectes), des endives ou du raifort.

**Harosset** - Préparation à base de dattes qui rappelle le mortier. **Karpas** - Le céleri.

**Coupelle d'eau salé** - Rappelle les larmes de nos ancêtres en Egypte.



Le premier jour de Pessah on rajoute מוֹרִיד הַטֵּל dans la prière de Moussaf.

**Le Omer - 16 Nissan au soir**

Le « Omer » était une mesure d'orge qui était offerte au Temple le lendemain du premier jour de Pessa'h. A partir de ce jour - en fait de la veille au soir - il y a une Mitsva de compter les quarante-neuf jours qui séparent Pessah de Shavouot.

**Le compte** : Nous compterons donc à partir du **second soir de Pessa'h- après la sortie des étoiles**. Rappel des règles :

- I. Si l'on n'a pas compté de suite après la prière du soir (*Arvit*), on peut encore compter **durant la nuit** jusqu'à l'aube.
- II. Si on ne s'en souvient que pendant la journée, on peut compter, mais *sans* réciter la bénédiction. Et le soir suivant, on continue de compter avec la bénédiction.
- III. Si on a oublié toute une journée, on devra dorénavant compter chaque soir sans la bénédiction.
- IV. Les femmes comptent sans bénédictions.

**Hol Hamoed - Les demi-fêtes**

Attention ! Les Mi-fêtes sont des jours de fêtes également, les travaux tolérés pendant Hol hamoed ne concernent que les **pertes financières** ou **obligations** impossible à reporter.

La coutume courante est de **ne pas mettre les Tefillins à Hol Hamoed Pessah** -

Lorsque l'on trouve du pain ou tout dérivé pendant la fête de Pessah il faudra le recouvrir et le détruire pendant les mi-fêtes.

Tout Hamets ayant appartenu à un juif pendant la fête de Pessah est impropre à la consommation après celle-ci.

**Mimouna et fin de la fête - 22 Nissan**

On ne conserve pas de Hamets pendant Pessah sans l'avoir vendu en vue de l'utiliser pendant la Mimouna.

**La période du Omer**

Les jours qui séparent Pessah de Chavouot ne sont pas à l'origine des jours de deuil et de malheurs. Cependant, de par nos nombreuses fautes, cette période fut marquée par un événement tragique pour le peuple d'Israël: "**Rabbi Akiva avait 12 000 paires de disciples qui ont tous disparus entre Pessa'h et 'Atsérett (Chavou'ott), parce qu'ils ne se montraient pas de respect mutuellement. Traité : Yebamott (62b)**"

**Nous pleurons la quantité de Thora que nous avons perdu avec la disparition de ces maîtres. Les prières pour les victimes des croisades avaient également lieu à cette période.**

L'usage veut que l'on respecte certaines règles jusqu'au 33ème jour (Lag Baomer) - **On ne se marie pas** (On peut se fiancer) - **On se rase pas** (si cela n'entraîne pas de problèmes dans le travail) - **On ne se coupe pas les cheveux** (permis pour les femmes, 34ème jour au matin pour les hommes) - **On n'écoute pas de musique** (Musique acapella permise) - **On ne porte pas de nouveaux vêtements** (à part réel besoin). **Il faudra mettre l'accent sur le respect du prochain.**

**Lag baomer** - Hiloula de Rabbi chimon Bar Yohai, commémore le dévoilement du Zohar et de la Kabbale, c'est un jour de **remerciement** et de **réjouissance**, il met fin à la période de deuil du Omer.

**Jours commémoratifs**

Pendant le Omer, nous célébrerons certains jours commémoratifs qui concernent notre histoire récente dans le monde et en terre d'Israël.

**Yom Hashoa** - 27 Nissan Prière sur nos disparus pendant la seconde guerre mondiale.

**Yom Hazikaron** - 3 Yar- Prière sur les soldats de Tsahal tombés au combat - il est d'usage de lire l'oraison funèbre composée par le Roi David pour son frère d'arme Yonathan. אֵיד, נִפְלוּ גִבּוֹרִים.

**Yom Haatsmaout** - 4 Yar - Nous rendrons grâce à D-ieu de nous avoir permis de retrouver la **terre d'Israël**, certains ajoutent des **louanges** comme le Hallel (sans bénédictions).

**Yom Yeroushalaim** - 28 Yar - Jour de **Remerciements** à D-ieu d'avoir récupéré Jérusalem

**Shavouot - 6&7 Sivan** - Le jour du Don de la Thora vient clôturer cette période.

